

VIDE GRENIER de l'Apel Saint Joseph de Quéven

Aura lieu le

Dimanche 05 Mars 2023 aux Arcs

Exposants de 7h00 à 17h00 (installation de 7h00 à 8h15)*

Visiteurs de 8h30 à 17h00

Venez vendre tout ce que vous ou vos enfants ont mis de côté depuis des années et que d'autres seront heureux de trouver pour jouer, lire ou découvrir.

N'oubliez pas que les chineurs aiment la variété, pensez à vos trésors cachés (autres que des vêtements et de la puériculture) !!!

Le prix d'entrée est fixé à 1 € (gratuit pour les enfants de moins de 11 ans).

Les personnes souhaitant exposer sont invitées à réserver un emplacement à partir de 2 mètres à l'aide du coupon ci-contre.

Vous trouverez également de quoi vous restaurer (gâteaux, sandwiches, boissons, formule repas, ...)

Tous les bénéfices de cette journée sont comme toutes manifestations de l'Apel Saint Joseph au bénéfice des enfants de l'école.

Venez nombreux chiner et accompagnés de votre famille, amis ...

**l'exposant s'engage à ne pas réemballer avant l'heure de fermeture.*

Coupon d'inscription

A retourner en entier rempli et signé

Par courrier :
Apel Saint Joseph, 1 rue
Julien Moëlle, 56530 Quéven

Par mail :
[apel-stjoseph-
queven@hotmail.fr](mailto:apel-stjoseph-queven@hotmail.fr)

Par téléphone :
06 02 20 28 20

Je souhaite m'inscrire en qualité d'exposant :

NOM Prénom

Tél Port

Mail

N° de pièce d'identité, date et lieu de délivrance

(Obligatoire : nous en fournir une photocopie)

.....

+ x emplacement de 2m à 10 € =

+ x portant non fourni (1,20 m maxi) à 2 € =
dans la limite des places disponibles

Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'Apel St Joseph Quéven

Je suis un particulier, la vente par des professionnels n'est pas tolérée. Je m'engage à tenir mon stand de 8h30 à 17h00. Si je ne me présente pas avant 8h15, l'association sera en droit de céder mon emplacement à quiconque en fait la demande le matin de la manifestation et à encaisser mon règlement. Les enfants restent sous l'autorité de leurs parents. La vente des objets contendants est interdite.

Je remplis également l'attestation ci-dessous qui sera transmise en Préfecture.

Tout Dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

M. ou Mme

Domiciliée

Atteste ne pas avoir participé à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile.

A, le2023 Signature